

Conseil Municipal

Du Jeudi 18 décembre 2025

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE & FINANCES

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2025
3. Budget Commune 2025 : autorisation d'engager et mandater le quart des crédits
4. Subvention d'équilibre 2025 Budget Régie autonome
5. Subvention d'équilibre 2026 Budget Régie autonome
6. Remboursement des frais 2025 du budget MPT au budget Commune
7. Admission en non-valeur de créance irrécouvrable
8. Régie de recettes Médiathèque : Compte DFT
9. Régie d'avances Commune : Compte DFT
10. Régie de recettes Location de salles : Compte DFT
11. Convention financière avec l'association Fête et Animations
12. Protection Sociale Complémentaire des agents de la ville/ adhésion à la convention de participation du CDG 43
13. Acquisition de la parcelle AH 612 rue du Ruisseau
14. Tarifs 2025 location de salles MPT
15. Acquisition d'une licence IV
16. Modification du tableau des effectifs
17. Autorisation remboursement frais agents au réel
18. Signature d'une convention avec l'organisme MACFEE pour l'obtention de primes CEE sur l'opération maison de santé
19. Désignation d'un référent de la lutte contre le moustique tigre
20. Signature d'une convention dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique
21. Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux d'amélioration du camping suite à la crue du 17 octobre 2024
22. Demande de subvention au titre des amendes de police
23. Signature d'une convention avec un lotissement / borne incendie
24. Conventionnement avec la Fédération Française de Football dans le cadre des travaux de réfection des équipements sportifs Plaine Audinet suite à la crue du 17 octobre 2024
25. Demande de financement au titre du dispositif RESTORE dans le cadre des travaux de réparation des dégâts occasionnés par la crue du 17 octobre 2024
26. Demande de financement au Département dans le cadre du FIT pour la rénovation et le remplacement de locatifs
27. Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux d'amélioration et rénovation énergétique du boulodrome
28. Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux de requalification des cheminements mode doux et espaces publics attenants suite aux dégâts occasionnés par la crue d'octobre 2024

29. **Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux d'aménagement et rénovation et requalification des espaces publics autour du bâtiment du tennis de Brives Charensac**
Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
30. **Demande de financement au Département dans le cadre du Fonds Leader pour la rénovation et le remplacement d'aires de jeux sur le secteur de la Chartreuse le long de la voie verte/Saint Jacques**
Publié le la rénovation et le remplacement d'aires de jeux sur le secteur de la Chartreuse le long de la voie verte/Saint Jacques
ID: 043-214300410-20251218-CM-2025_1812_00-DE

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 19-12-25

DECISIONS

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRIVES-CHARENSAC**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur **Gilles DELABRE**, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président **Gilles DELABRE**, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 01 / Désignation d'un secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Madame Chantal LEROY en qualité de secrétaire de séance.

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles

La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



GD - CL

2025/121

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 26

Jeudi 18 Décembre 2025

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRIVES-CHARENSAC**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur **Gilles DELABRE**, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLOUN Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président **Gilles DELABRE**, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 02/ Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 11 2025

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	M Gilles DELABRE

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales stipulant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le procès-verbal de la séance du 26 11 2025 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 26

Jeudi 18 Décembre 2025

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLOU Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°03 / CNE BP 2026 autorisation mandater quart des crédits

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décision budgétaire
Rapporteur	M Bruno OUILLOU

Vu l'art L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril (ou 30 avril l'année de renouvellement de l'organe délibérant), en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

1 Pour le BUDGET COMMUNE

Considérant que les crédits ouverts pour les dépenses réelles d'investissement (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) au Budget Principal Communal 2025 sont répartis comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES OPERATIONS	Article	RAR 2024 SUR 2025	BP 2025 Voté	DM	TOTAL PREVU
2024 REPARTITION URGENCE CRUE	2313	54 315,25			54 315,25
2024 REPARTITION URGENCE CRUE	2315	41 823,43			41 823,43
2501 EXTERIEURS AUDINET	2312	0,00	137 000,00	3 050,00	140 050,00
2502 BORDS DE LOIRE BERGES	2312	0,00	266 000,00	100 000,00	366 000,00
2503 ESPACES PUBLICS MONTÉL CHARTREUSE	2315	0,00	250 000,00	71 285,45	321 285,45
2504 ECLAIRAGE PUBLIC REPAR +PASSAGE LED	204182	0,00	27 000,00		27 000,00
2505 OUVRAGES ART	2315	0,00	216 000,00	50 000,00	266 000,00
2506 STADES TERRAINS	2312	0,00	339 400,00	146 000,00	485 400,00
2507 MAISON DU CANOE	2313	0,00	5 000,00		5 000,00
2508 MEDIATHEQUE	2313	0,00	65 700,00		65 700,00
2509 BOULODROME POST CRUE	2313	0,00	294 200,00		294 200,00
2510 MAISON OCTROI	2313	0,00	10 000,00		10 000,00
SUBVENTION INVESTISSEMENT CAMPING	20415	0,00	25 000,00		25 000,00
UPE 2003 Subventions façades	20422	0,00	100 000,00		100 000,00
2201 Matériel informatique SERVEUR	21838	0,00	13 050,00		13 050,00
2203 Matériel matériel Autolaveuse + panneaux elec	2188	0,00	2 000,00		2 000,00
2205 Matériel VOIRIE Espaces verts +tricycle + panneau ped		0,00			0,00
2206 ACQUIS ENIGNS ST	215731	0,00	65 000,00		65 000,00
2211 Mobilier urbain	21578	0,00	5 000,00		5 000,00
VOIRIE-PONTS		0,00			0,00
2701 Voirie générale	2151	0,00	100 000,00		100 000,00
2747 Ave Charles DUPUY Ctre Bourg	2315	216 613,55			216 613,55
AMENAGEMENTS URBAINS		0,00			0,00
2760 Eclairage public	204182	100 329,05	300 500,00		400 829,05
2750 Investissement pluvial	21538	0,00	10 000,00		10 000,00
3002 Vidéoprotection extension	2158	40 000,00			40 000,00
BÂTIMENTS y compris Ecoles		0,00			0,00
2406 BOULODROME EXTENSION		0,00	77 000,00		77 000,00
2408 APPART RENOVATION	21352	50 000,00	20 000,00		70 000,00
2410 MPT	21351	0,00	7 000,00		7 000,00
2415 MAISON DE SANTE	2313	921 043,72	13 000,00	56 000,00	990 043,72
2416 GYMNASSE	21351	0,00	3 000,00		3 000,00
2438 MAIRIE	21351	9 176,30			9 176,30
2443 FORUM CORSAC		0,00			0,00
2901 CIMETIERE	2128	0,00	4 100,00	425,00	4 525,00
2905 TENNIS	2313	94 498,00	5 500,00		100 998,00
2915 STADE	2313	2 800,70	0,00		2 800,70
2916 STADE	2128	0,00	10 000,00		10 000,00
2999 ECOLE REPUBLIQUE	21351	0,00	30 000,00		30 000,00
3000 ECOLE MOUTEYRE		0,00		2 100,00	2 100,00
3008 ACQUISITIONS CONNEXES		0,00	338 445,14	-61 575,00	276 870,14
TOTAL TRAVAUX 2024		0,00			0,00
TOTAL DEPENSES REELLES 2025			2 740 895,14	367 885,45	4 629 380,59
REBOURSSEMENT CAPITAL EMPRUNTS	1641		440 000,00		440 000,00
REPRISE DE SUBVENTIONS	13912		45 000,00		45 000,00
TOTAL PREVU BP + RAR+DM		1 530 600,00	3 225 895,14		5 124 380,59
TOTAL DEPENSES REELLES BP + DM HORS RAR				3 108 780,59	

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisé : Montant total à prendre en compte = 3 108 780,59*25% = 777 195,15€

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- AUTORISENT à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du BUDGET COMMUNE à hauteur de 350 000€ dans la limite de 777 195,15€ répartis comme ci-suît et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 en cas de besoin imprévu

CHAPITRE/ ARTICLE	OPERATION	Libellé	Montant
2313			150 000,00
2315			150 000,00
21351		Aménagements bât pbcs	15 000,00
21358		Aménagements bât privés	15 000,00
2183		Matériel informatique	5 000,00
21578		Matériel technique	15 000,00
TOTAL			350 000,00

2 Pour le BUDGET ANNEXE CAMPING

Considérant que les crédits ouverts au budget Annexe du Camping 2025 sont répartis comme suit sachant qu'il n'y avait pas de reports s'investissement de 2024 sur 2025 ni de crédits afférents au remboursement de la dette :

Chapitre 21

Art 2128 Autres terrains	16 150€
Art 2138 Autres constructions	50 000€
Art 2135 Installations générales, aménagements	22 270.00€
Art 2188 Autres	14 000€
TOTAL	102 420€

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisé : 102 420€ * 25% = 25 605€

- **Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:**
- **Autorisent M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du BUDGET Camping dans la limite de 25 605€ répartis comme ci-dessous et ce jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 :**

Chapitre 21

Art 2128 Autres terrains	5 000€
Art 2138 Autres constructions	5 000€
Art 2135 Installations générales, aménagements	10 000€
Art 2188 Autres	5 605€
TOTAL	25 605€

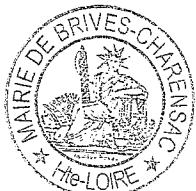
Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	POUR
	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre**, à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRIVES-CHARENSAC**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur **Gilles DELABRE**, Maire.

Etaient présents : **DELABRE Gilles** - **BRINGER Jean-Paul** - **BELIN Véronique** - **BRUN William** - **OUILLON Bruno** - **PALHIER Joëlle** - **HUGON Philippe** - **BOISSERIE Nadine** - **PORTAL Christian** - **LAIGRE Sandrine** - **JAVON Serge** - **PERBET Michel** - **LEROY Chantal** - **FREJAVILLE David** - **Fabien LYOTARD**

Etaient représentés : **ALLEMAND Marie José** par **DELABRE Gilles** - **EXBRAYAT Pierrette** par **BELIN Véronique** - **CELLIER Hélène** par **PALHIER Joëlle** - **GIRARD MONEYRON Sandrine** par **BRINGER Jean-Paul** - **VACHERON Bernadette** par **PERBET Michel**.

Etaient excusés : - **CUBIZOLLES Vanessa** - **AMIAUX Dominique** - **DESESTRES Bernadette** - **VARRAUD Rémi** - **VEDRUNE Aurélie** - **BETHERY Philippe** -

Secrétaire de séance : Chantal **LEROY**

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président **Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.**

N°04 / Subvention d'équilibre 2025 Régie autonome MAISON POUR TOUS

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décision budgétaire
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Vu la délibération 15 du 12 décembre 2024 autorisant la réalisation d'une subvention d'équilibre 2025 entre le budget principal de la Commune de Brives-Charensac et le budget annexe au CCAS Régie autonome Maison Pour Tous ;

Vu la Délibération n°6 du 18 décembre 2024 approuvant le budget primitif de la Régie Autonome MAISON POUR TOUS 2025 et notamment la subvention d'équilibre du Budget de la Commune prévue et qui s'élève à 368 669€

Vu la délibération n°5 du 14 avril 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Commune de Brives-Charensac prévoyant également cette subvention d'équilibre en dépenses à hauteur de 368 669€

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée en fin d'année et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat cumulé 2025 ;

Sachant également que des acomptes sur cette subvention pourront être effectués tout au long de l'année en fonction du financement par la Commune des différentes activités et actions de la MAISON POUR TOUS et à l'appui de demandes et bilans de ces différentes activités ;

Sachant qu'il peut être réalisé aussi des acomptes s'il est nécessaire par un besoin de trésorerie sur le compte du budget 04105 de la Régie autonome MAISON POUR TOUS.

Sachant que la délibération 15 du 12 décembre 2024 autorisant cette même réalisation d'une subvention d'équilibre 2025 entre le budget principal de la Commune de Brives-Charensac et le budget annexe au CCAS Régie autonome Maison Pour Tous ne comportait pas les articles comptables approuvés, il convient de la modifier en conséquence ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **AUTORISENT** M. le Maire à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre par les différents acomptes réalisés par activités en cours d'année et en complément en fin d'année 2025 (émission du mandat à l'article 657363) à hauteur du résultat cumulé 2025 et afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Financier Unique 2025 dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire.

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°05 / Subvention d'équilibre 2026 Régie autonome MAISON POUR TOUS

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Considérant la délibération n°4 du 11 juillet 2024 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Social créant une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle est uniquement dotée de l'autonomie financière ;

Considérant que cette création a été effective à compter du 1^{er} janvier 2025

Considérant la délibération 7 du 28 novembre 2024 créant le budget annexe Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social au budget principal Centre Communal d'action social ;

Considérant que le budget primitif 2026 de Régie Autonome Maison Pour Tous Centre Social sera soumis au Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Social notamment la subvention d'équilibre 2026 du Budget de la Commune entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026 ;

Considérant que le budget primitif 2026 de la Commune de Brives-Charensac sera soumis au Conseil municipal notamment la subvention d'équilibre 2026 du Budget de la Commune au budget annexe Régie autonome Maison Pour Tous entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026 ;

Eu égard au besoin de trésorerie estimé mensuellement à 60 000€ pour le fonctionnement courant de la dite régie et notamment le paiement des salaires et ce jusqu'au vote du budget primitif 2026 de la Commune de Brives-Charensac soit pour les 3 premiers mois de l'année ;

Le besoin de trésorerie du budget annexe régie autonome Maison Pour Tous Centre social s'élèvera donc à **180 000€**.

Sachant que la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre sera effectuée par acomptes au long de l'année 2026 et pour solde en fin d'année 2026 et ce afin d'être ajustée au plus près de la réalisation réelle du résultat 2026 ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **AUTORISENT** M. le Maire à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre par acompte tout au long de l'année 2026 (émission du mandat à l'article 65736212) notamment un premier acompte en janvier 2026 correspondant au besoin de trésorerie soit 180 000€ et ensuite en fonction des activités à financer ;

- **AUTORISENT** M. le Maire à effectuer la réalisation comptable du solde de cette subvention à hauteur du résultat réel de fonctionnement 2026 de la Régie autonome maison Pour Tous Centre Social et ce afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte du Compte Financier Unique 2026 de la Régie Autonome Maison Pour Tous dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la prévision budgétaire de (montant à préciser en séance)

-AUTORISENT M. le Maire à prévoir les crédits budgétaires nécessaires à l'article 65736212 au Budget primitif 2026 de la commune

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
	0
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	POUR
	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

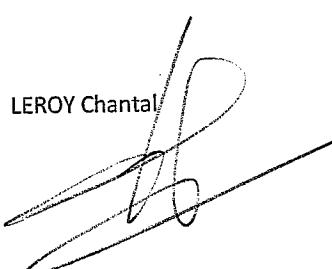
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLOUN Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°06 /Remboursement des frais 2025 du budget MPT au budget Commune

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLOUN

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certaines charges courantes du budget annexe **Budget Régie autonome Maison Pour tous** sont indissociables des contrats du Budget Principal Commune pour les charges à caractères général, les frais d'affranchissements et les charges faisant l'objet de contrat globaux et notamment l'affranchisseur postale

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-AUTORISENT Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes sur le budget Commune à l'encontre du **Budget Régie autonome Maison Pour tous** pour **995.24** concernant les charges de prestations prises en charge par le budget commune dans le cadre de contrat et marchés et notamment les frais d'affranchissement soit **995.24€** de janvier à novembre 2025

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

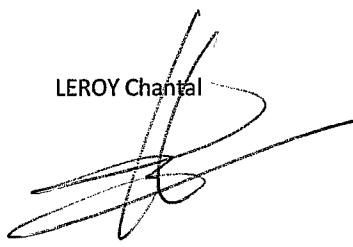
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°07 / Proposition d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLON

Vu l'état des produits irrécouvrables sur les créances Location de salle portant sur un titre de l'exercice 2020 (Titre 38) dressé et certifié par Mme Sonia ROUCAUTE et M. Alain René MOREAU, Comptable publique successif de la collectivité, qui demande en conséquence l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées audit état et ci-après reproduites :

TOTAL A ADMETTRE EN NON VALEUR :

631€

Vu également les pièces à l'appui ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, art. R. 2342-4 ;

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement ; que Madame RODIER justifie, conformément aux causes et observations consignées dans ledit état, soit d'erreurs ou de doubles emplois dans les titres et prévisions de recettes au budget, soit de poursuites exercées sans résultat, soit de

l'impossibilité d'en exercer utilement, par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **Admettent en non-valeur les sommes ci-dessus récapitulées, étant précisé que les crédits nécessaires seront prélevés au budget principal, à l'article 6541 du BP 2025 « Créances admises en non-valeur »**
- **Prennent acte que cette décision n'éteint pas pour autant la dette des redevables, et que les poursuites pourront toujours être reprises, en cas de retour à meilleure fortune, sans qu'il soit besoin de « réémettre » de titre.**

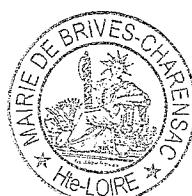
Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
	ABSTENTIONS 0
VOTE	CONTRE 0
	POUR 21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre**, à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRIVES-CHARENSAC**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur **Gilles DELABRE**, Maire.

Etaient présents : **DELABRE Gilles** - **BRINGER Jean-Paul** - **BELIN Véronique** - **BRUN William** - **OUILLO Bruno** - **PALHIER Joëlle** - **HUGON Philippe** - **BOISSERIE Nadine** - **PORTAL Christian** - **LAIGRE Sandrine** - **JAVON Serge** - **PERBET Michel** - **LEROY Chantal** - **FREJAVILLE David** - **Fabien LYOTARD**

Etaient représentés : **ALLEMAND Marie José** par **DELABRE Gilles** - **EXBRAYAT Pierrette** par **BELIN Véronique** - **CELLIER Hélène** par **PALHIER Joëlle** - **GIRARD MONEYRON Sandrine** par **BRINGER Jean-Paul** - **VACHERON Bernadette** par **PERBET Michel**.

Etaient excusés : - **CUBIZOLLES Vanessa** - **AMIAUX Dominique** - **DESESTRES Bernadette** - **VARRAUD Rémi** - **VEDRUNE Aurélie** - **BETHERY Philippe** -

Secrétaire de séance : Chantal **LEROY**

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président **Gilles DELABRE**, Maire, déclare la séance ouverte.

N°08 / Régie de recettes Médiathèque : Compte DFT et modification de tarifs

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLO

Vu la délibération 04 du 28 novembre 2002 créant la régie de recettes pour la médiathèque municipale ;

Vu l'arrêté 201-2002 créant la régie de recettes pour la médiathèque municipale ;

Vu la délibération 14 du 20 décembre 2023 fixant les tarifs de la régie Médiathèque ;

Vu l'avis conforme du comptable public du 17 décembre 2025 ;

Considérant qu'afin de permettre de nouveaux types de paiements et notamment le PASS CULTURE, il y a lieu d'ouvrir un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire joint à cette régie, et de rajouter cette possibilité dans les moyens de paiement ;

De plus, il y a aussi lieu de rajouter un tarif spécifique pour les bénévoles ;

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-AUTORISENT à demander l'ouverture d'un compte de dépôt de Fonds DFT auprès du Trésor Public joint à cette régie de recettes Médiathèque ;

-AUTORISENT M Le Maire le rajout le mode de paiement PASS CULTURE au panel des modes de paiement de cette régie ;

- AUTORISENT le tarif d'adhésion spécifique aux bénévoles de 10.50€ à l'année.

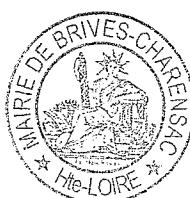
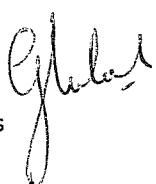
Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

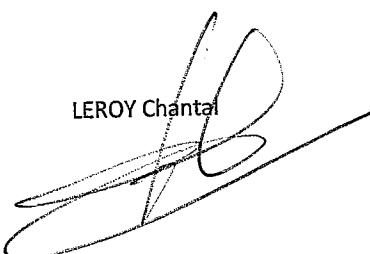
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre**, à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLO Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe-

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°09/ Régie d'avances Commune CB « Achats municipaux » Compte DFT

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLO

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu (3) les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu (4) l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu (5) l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du 19 juin 2025 autorisant la création d'une régie mixte de recettes et d'avances « Achats municipaux »

Vu l'avis conforme du comptable public du 17 décembre 2025 ;

Considérant l'intérêt de pouvoir recourir à l'achat de services ou fournitures sur internet ou à distance pour La Commune de Brives-Charensac et donc l'intérêt de pouvoir disposer d'une Carte Bancaire comme moyen de paiement, il est nécessaire de créer une régie d'avances afin de pouvoir ouvrir joint à elle un compte de dépôt de fonds au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire et sur celui-ci de pouvoir disposer au titre de la régie d'avance d'une Carte Bancaire Considérant que la création d'une régie simple d'avance est préférable à la création d'une régie mixte,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés APPROUVENT:

Article 1 :

Une régie d'avances « ACHATS MUNICIPAUX » est créé sur le budget principal Commune Et donc la délibération du 19 juin 2025 de fonctionnement de cette régie de recettes et d'avances est modifiée afin d'être transformée en régie de recettes uniquement.

Article 2 :

Cette régie est installée à l'adresse suivante :

MAIRIE
1 Place de la Mairie
43700 BRIVES-CHARENSAC

Article 4 :

La régie d'avances fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 5 :

Le régisseur verse auprès de M. le Maire, ordonnateur, la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au minimum une fois par mois.

Article 6 :

Cette régie d'avances paie les dépenses suivantes :

- Carburant, fournitures de petit équipement, services, prestations ou droits dématérialisés (Chap 012)

Alimentation
Fournitures d'entretien, petit équipement
Fournitures administratives
Autres matières et fournitures
Contrat de prestation de services
Formations
Honoraires et conseils
Voyages, déplacements, missions
Fêtes et cérémonie

Compte d'imputation : 60623
Compte d'imputation : 60631 et 60632
Compte d'imputation : 6064
Compte d'imputation : 6068
Compte d'imputation : 611
Compte d'imputation : 6184
Compte d'imputation : 62268
Compte d'imputation : 6251
Compte d'imputation : 6232

Article 7 :

Les dépenses désignées à l'article 06 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- carte bancaire via un terminal de paiement électronique
- carte bancaire via un paiement par internet

Article 8 :

Un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) est ouvert au nom du régisseur principal « avances » ès qualité auprès du Service de Gestion Comptable 17 rue des Moulins 43 012 LE PUY EN VELAY

Article 9 :

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 2 000€.

Article 10 :

Le régisseur verse auprès de Monsieur le Maire, ordonnateur, la totalité des justificatifs des dépenses au minimum une fois par mois.

Article 11 :

Monsieur le Maire et Mme le Comptable Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

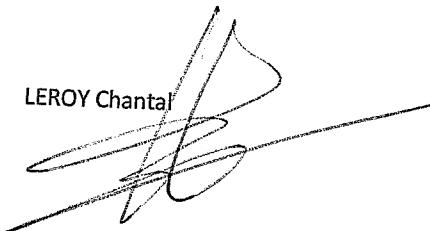
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 26

Jeudi 18 Décembre 2025

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLO Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe-

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°10/ Régie de recettes location de salles Compte DFT : Compte DFT et moyen de paiement

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	M Bruno OUILLO

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu (3) les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu (4) l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu (5) l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté municipal du 2 avril 2007 instituant une régie de recettes Location de salles Maison Pour Tous ;

Vu la délibération n°11 du 03 juillet 2019 portant création d'une régie de recettes Location de salles Maison pour Tous

Vu l'avis conforme du comptable public du 17 décembre 2025 ;

Considérant qu'il s'agit de modifier et réactualiser l'acte constitutif de la régie de recettes « recettes Location de salles Maison Pour Tous » en créant un Compte de Dépôt de Fonds DFT)

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-ANNULE et REMPLACE la délibération n°04 du 20 décembre 2023 comme suit :

Article 1 :

Il est institué une régie de recettes « Location de salles MAISON POUR TOUS » avec un compte de dépôt de fonds qui est ouvert au nom du régisseur dès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire

Article 2 :

Cette régie est installée à l'adresse suivante :

MAISON POUR TOUS
1 Route de COUBON
43700 BRIVES-CHARENSAC

Article 3 :

La régie de recettes fonctionne du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Article 4 :

La régie de recettes encaisse les produits exhaustivement définis par la délibération annuelle définissant les tarifs de location de salles de la Maison Pour Tous prise chaque année en décembre et applicables sur l'année N+1 et suivant les catégories ci-dessous :

Les salles soumises à location :

- La salle de spectacle avec déambulatoire (bar)
- La salle polyvalente 2 (salle de restaurant)
- La salle polyvalente 1 (salle moyenne)
- Les salles de réunions 1,2,3

Selon la demande certaines salles peuvent être louées ensemble.

Pour chaque location une convention de mise à disposition sera signée entre l'utilisateur et l'AUMPT.
Une attestation d'assurance et un chèque de caution seront demandés.

Les Garanties - cautions :

Les chèques de caution à l'ordre de la régie de recettes « location de salle seront déposés auprès du régisseur à la remise des clés avant la location et restitués à leur restitution après location sans encaissement (ne seront pas conservés plus de 3 jours consécutifs). Au-delà, ils seront soit restitués soit mis à encaissement.

Acompte

Un acompte de 30% sera demandé au moment de la réservation et sera encaissé immédiatement. En cas d'annulation de la réservation moins de 2 mois avant la date de la location, l'acompte ne pourra être remboursé, quel que soit le motif.

Tarif partenaire

Une catégorie « tarif partenaire » sera définie dans les tarifs annuels.

Champ d'application du tarif partenaire : tarif applicable aux associations, particuliers ou entreprises qui s'engagent dans une action partenariale avec l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous et compatible avec les champs de compétences de cette dernière. Tarif applicable dans le cadre d'une action à but caritatif ou philanthropique.

Gratuité

La gratuité de la salle de spectacle et / ou de la salle de restaurant pourra être accordée à toute manifestation organisée à l'initiative de la commune de Brives-Charensac ou en partenariat avec elle dans les domaines de ses champs de compétences.

Remise exceptionnelle

Il est accordé par le Conseil municipal au régisseur et après avis favorable de M le Maire la possibilité d'octroyer une remise commerciale exceptionnelle du tarif jusqu'à 50%.

Article 5 :

Les recettes désignées à l'article précédent sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

-chèques bancaires, postaux ou assimilés remis directement au régisseur

-virement sur le RIB du compte DFT de la régie.

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture et après signature d'une convention de mise à disposition. Toute restitution de caution donnera lieu à l'émission d'un reçu signé par le locataire.

-virement sur le RIB du compte DFT de la régie.

-tous les moyens de paiements proposés par la DIGIFIP (virement DIGIFIP, paiement auprès d'un bureau de tabac au regard du QR code DATAMATRIX) d'un Avis des Sommes A payer du titre correspondant émis par la Commune de Brives-Charensac à la demande du régisseur (sur le compte DFT de la régie)

Article 6 :
Un compte de Dépôts de Fonds au Trésor (DFT) est ouvert au nom du régisseur dès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Loire

Article 7 :

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000€.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 5 000€.

Article 8 :

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du Comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 6 et au minimum une fois par trimestre. Le versement se fera sur virement sur le compte Banque de France de la Commune. Sa régularisation donnera lieu à l'émission d'un titre global mensuel par les services de la Commune établi au regard du tableau récapitulatif des chèques établi par le régisseur.

Article 9 :

Le régisseur verse auprès de M. le Maire, ordonnateur, la totalité des justificatifs des opérations de recettes au minimum une fois par trimestre.

Article 10 :

Monsieur le Maire et M. le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	POUR
	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire


DELABRE Gilles

La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre**, à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRIVES-CHARENSAC**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur **Gilles DELABRE**, Maire.

Etaient présents : **DELABRE** Gilles - **BRINGER** Jean-Paul - **BELIN** Véronique - **BRUN** William - **OUILLOU** Bruno - **PALHIER** Joëlle - **HUGON** Philippe - **BOISSERIE** Nadine - **PORTAL** Christian - **LAIGRE** Sandrine - **JAVON** Serge - **PERBET** Michel - **LEROY** Chantal - **FREJAVILLE** David- Fabien **LYOTARD**

Etaient représentés : **ALLEMAND** Marie José par **DELABRE** Gilles - **EXBRAYAT** Pierrette par **BELIN** Véronique - **CELLIER** Hélène par **PALHIER** Joëlle - **GIRARD MONEYRON** Sandrine par **BRINGER** Jean-Paul- **VACHERON** Bernadette par **PERBET** Michel.

Etaient excusés : - **CUBIZOLLES** Vanessa - **AMIAUX** Dominique - **DESESTRES** Bernadette - **VARRAUD** Rémi - **VEDRUNE** Aurélie - **BETHERY** Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal **LEROY**

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président **Gilles DELABRE**, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 11 / Convention avec l'association Fêtes et Animations - Année 2026

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-5 Subventions
Rapporteur	B Ouillon

Monsieur le Maire rappelle que :

L'association " Fêtes et Animations " est une association créée en 2015 et dont l'objectif général a pour but dynamisation et l'animation de Brives-Charensac.

Parallèlement, la Ville de **BRIVES CHARENSAC** participe au dynamisme de la vie locale en encourageant et accompagnant les actions et initiatives visant à proposer un programme d'animations par le biais de manifestations à destination du grand public.

Pour rappel, Fête et animations s'investit fortement dans l'organisation de la fête Votive ainsi que dans le Festival Loire en Zic qui se déroule depuis 2015 sur la plaine d'Audinet et dont le succès croît d'année en année. Par ailleurs, l'association propose chaque année, à l'automne, un spectacle avec un artiste de renommée nationale.

Depuis l'exercice 2016 et conformément au souhait du conseil municipal les rapports entre la ville et l'association sont régis dans le cadre d'une convention financière annuelle.

Ainsi, dans le cadre d'une convention au titre de l'année 2019, la ville apportera son soutien financier à l'association pour les actions suivantes :

- Festival Loire en Zic
- Animation de la fête Votive (concerts, animations de rue...)
- une animation au printemps
- Spectacle d'automne

Pour 2026 l'aide de la collectivité à la réalisation des actions retenues par l'association en accord avec la municipalité s'élève au total à la somme de 18 000 euros.

La ville de Brives-Charensac effectuera un premier mandatement équivalent à 30% de sa participation avant le 15 janvier 2026 dans la mesure où l'association doit pouvoir régler aux artistes les montants des frais de réservation des spectacles de l'année, le mandatement du solde interviendra en juin 2026. L'association devra fournir à la ville l'ensemble des factures acquittées et produire un état récapitulatif des dépenses dont une présentation sera faite en conseil municipal.

Il est convenu entre les parties que les bénéfices de l'association tirés de l'organisation des manifestations de l'année N-1 devront exhaustivement être réinvestis dans la programmation N+1 ou l'achat de matériel.

La reconduction éventuelle de la convention sera basée sur bilan de l'année N-1 ainsi que sur un programme et budget prévisionnels de l'année N+1.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Suite au retrait Madame Véronique BELIN et Monsieur Philippe HUGON, qui ne prennent pas part au débat et au vote en raison de leur implication dans au sein de l'association « Fêtes et animations ».

- **AUTORISENT** Monsieur le maire à signer la convention 2026 avec l'association Fêtes et Animations dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au BP 2026

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	14
Nombre de Conseillers représentés	4
Nombre de suffrages exprimés	18
	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	18

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **BRIVES-CHARENSAC**, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur **Gilles DELABRE**, Maire.

Etaient présents : **DELABRE Gilles** - **BRINGER Jean-Paul** - **BELIN Véronique** - **BRUN William** - **OUILLO Bruno** - **PALHIER Joëlle** - **HUGON Philippe** - **BOISSERIE Nadine** - **PORTAL Christian** - **LAIGRE Sandrine** - **JAVON Serge** - **PERBET Michel** - **LEROY Chantal** - **FREJAVILLE David** - **Fabien LYOTARD**

Etaient représentés : **ALLEMAND Marie José** par **DELABRE Gilles** - **EXBRAYAT Pierrette** par **BELIN Véronique** - **CELLIER Hélène** par **PALHIER Joëlle** - **GIRARD MONEYRON Sandrine** par **BRINGER Jean-Paul** - **VACHERON Bernadette** par **PERBET Michel**.

Etaient excusés : - **CUBIZOLLES Vanessa** - **AMIAUX Dominique** - **DESESTRES Bernadette** - **VARRAUD Rémi** - **VEDRUNE Aurélie** - **BETHERY Philippe**

Secrétaire de séance : **Chantal LEROY**

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 12 Adhésion à la convention de participation contrat groupe CDG 43 risque santé

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	JP Bringer

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12,
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,
Vu la délibération du conseil d'administration du CDG43 n° 2025-14 du 30 septembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire portant sur le risque « Santé »,
Vu la convention de participation signée entre le CDG43 et la Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage,
Vu l'avis du Comité social territorial en date du 09-12-2025

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés DECIDENT :

Article 1 : La Commune de Brives-Charensac adhère à la convention de participation portant sur le risque Santé signée par le CDG43 avec Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage à compter du 01 mars 2026.

Cette convention de participation vise à offrir aux agents une garantie de protection sociale complémentaire destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article 911-7 du code de la sécurité sociale.

Article 2 : La participation de la collectivité au financement des garanties citées à l'article 1^{er} est fixée comme suit :

Composition de la famille	Participation de la ville
Agent seul ou en couple	20€ par mois
Avec 1 enfant couvert par le contrat	29€ par mois
Avec 2 enfants couverts par le contrat	38€ par mois
Avec 3 enfants ou plus couverts par le contrat	47€ par mois

Par enfant, il faut entendre enfant à charge au sens du Supplément familial de Traitement

La participation financière de la collectivité ne pourra être supérieure à la cotisation de l'agent

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux agents qui souscrivent au contrat proposé par le CDG43.

Article 3 : La collectivité réglera au CDG43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG43 à savoir 5 € par an et par agent permanent présent dans la collectivité.

Aucun frais de gestion ne sera réclamé à la collectivité au titre de la convention de participation relative à la complémentaire Santé si elle a déjà signé une convention de mutualisation avec le CDG43 au titre d'une convention de participation relative à la Prévoyance.

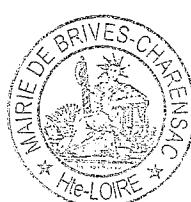
Article 4 : Le Maire est autorisé à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	POUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre**, à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 13 / Acquisition de la parcelle AH 612 sise rue du Ruisseau

Nomenclature	3 Domaine et Patrimoine / 3-1 Acquisitions
Rapporteur	M JP Bringer

M le Maire présente aux membres du conseil municipal l'opportunité offerte à la ville de Brives-Charensac d'acquérir la parcelle cadastrée AH 612 d'un contenance de 46m² sise 27 rue du ruisseau.

En effet, alors que la propriétaire de la parcelle AH 158 (adjacente à la rue du ruisseau), avait pour projet la création de garages en bordure de voie, la ville a proposé à cette dernière d'acquérir un bande de terrain afin de sécuriser la circulation piétonne qui jusqu'à ce jour se fait sur la voie.

Suite à l'avis favorable de la propriétaire, un document d'arpentage (cf annexe) a été réalisé afin de diviser la parcelle AH 158 et de créer notamment la parcelle AH 162 objet de la présente délibération.

Alors que les acquisitions inférieures à 180 000€ ne nécessitent pas l'avis des services de France Domaines, les contacts engagés la propriétaires ont permis un accord prévoyant l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 162 pour un prix principal de 230 €.

Considérant les éléments susvisés et notamment l'intérêt que revêt ce bien pour la ville.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

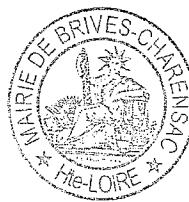
- **CONFIRMENT** la décision de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 162 d'une contenance de 46 m² pour un prix principal de 230€.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer toutes les documents se rapportant à cette vente.
- **DESIGNENT** le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction de l'acte administratif et plus largement l'autorisé à effectuer toutes démarches nécessaires à cette mission.
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à authentifier et signer l'acte administratif ainsi que tous documents relatifs à cette opération,
- **DESIGNENT** Monsieur Jean Paul BRINGER, 1er adjoint pour représenter la Commune et signer l'acte au nom et pour le compte de cette dernière.

Conseil Municipal du 18-12-25		
Nombre de Conseillers présents		16
Nombre de Conseillers représentés		5
Nombre de suffrages exprimés		21
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLOUN Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 14 / Modification des tarifs de location des Salles de la MAISON POUR TOUS / année 2026

Nomenclature	7-Finances Locales / 7-10 Divers
Rapporteur	M B OUILLOUN

Monsieur le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la fixation des tarifs de location des salles de la Maison Pour Tous sont de la compétence du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2014, le Conseil Municipal avait procédé à une réactualisation générale des tarifs de location de salles de cet équipement.

Monsieur le Président de la régie autonome MPT centre social sollicite aujourd'hui le conseil municipal aux fins de procéder à la révision de certains tarifs de location pour l'année 2025 :

I - PRINCIPES GENERAUX :

Les salles soumises à location :

- La salle de spectacle avec déambulatoire (bar)
- La salle polyvalente 2 (salle de restaurant)
- La salle polyvalente 1 (salle moyenne)
- Les salles de réunions 1,2,3

Selon la demande certaines salles peuvent être louées ensemble.

Pour chaque location une convention de mise à disposition sera signée entre l'utilisateur et l'AUMPT.

Une attestation d'assurance et un chèque de caution seront demandés.

Les Garanties - cautions :

Cautions dégradations

- Salle de spectacles : 800 €
- La salle polyvalente 2 (salle de restaurant) : 500 €
- La salle polyvalente 1 (salle moyenne) : 200 €
- Les salles de réunions 1, 2,3 : 200 €
- Vidéo projecteur : 250€

Cautions ménage

- si location avec repas ou apéritif: 300€
- locations sans repas ou apéritif : 150€

Acompte

Un acompte de 30% sera demandé au moment de la réservation et sera encaissé immédiatement.

En cas d'annulation de la réservation moins de 2 mois avant la date de la location, l'acompte ne pourra être remboursé, quel que soit le motif.

Dispositions relatives à l'hygiène et à la restauration :

La préparation des repas n'est pas autorisée, pas de cuison simplement du réchauffage.

La vaisselle n'est pas comprise dans la location. (Cf Contrat de location)

L'organisateur doit s'engager à respecter la réglementation en vigueur en matière de :

- consommation de tabac et d'alcool ;
- de restauration.

L'organisateur s'engage à laisser les locaux et dépendances dans l'état de rangement et de propreté où il les a trouvés (chaises et tables empilées, poubelles jetées, ...).

L'état de propreté des locaux sera contrôlé à la restitution.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025

Décret

D. 917-43/004-10-20251218-CM_2025_1812_14-DE

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 19-12-25

INDIVIDUEL	INDIVIDUELS ADHÉRENTS		TARIF DE BASE		248 €		245 €		190 €		98 €		62 €		34 €		274 €		442 € / we		137 €		
	TARIF PARTENAIRES		44 €		208 €		163 €		184 €		184 €		153 €		126 €		23 €		23 €		199 € / we		177 €
INDIVIDUEL	INDIVIDUEL NON ADHÉRENTS	TARIF DE BASE	519 €	259 €	221 €	112 €	112 €	112 €	112 €	112 €	112 €	112 €	663 €	330 €	330 €	330 €	330 €	330 €	479 € / we	479 € / we	343 €	173 €	
INDIVIDUEL	ASSOCIATIONS ADHÉRENTES	TARIF DE BASE	212 €	108 €	174 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	85 €	553 €	284 €	284 €	284 €	284 €	284 €	320 € / we	320 € / we	109 €	57 €	
ASSOCIATIONS	ASSOCIATIONS NON ADHÉRENTES	TARIF DE BASE	319 €	155 €	202 €	102 €	102 €	102 €	102 €	102 €	102 €	102 €	59 €	628 €	315 €	315 €	315 €	315 €	315 €	426 € / we	426 € / we	288 €	143 €
ASSOCIATIONS	TARIF PARTENAIRES	TARIF DE BASE	263 €	132 €	175 €	86 €	86 €	86 €	86 €	86 €	86 €	86 €	530 €	243 €	358 €	358 €	358 €	358 €	358 €	493 € / we	493 € / we	179 €	85 €
ENTREPRISES	TARIF PARTENAIRES	TARIF DE BASE	636 €	317 €	270 €	134 €	134 €	134 €	134 €	134 €	134 €	134 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	70 €	71 €
ENTREPRISES	COLLECTIVITES	TARIF DE BASE	542 €	271 €	231 €	115 €	115 €	115 €	115 €	115 €	115 €	115 €	60 €	677 €	331 €	425 €	425 €	425 €	425 €	504 € / we	504 € / we	212 €	110 €
ENTREPRISES	ADMINISTRATIONS	TARIF DE BASE	561 €	281 €	281 €	145 €	145 €	145 €	145 €	145 €	145 €	145 €	561 €	281 €	358 €	358 €	358 €	358 €	358 €	499 € / we	499 € / we	179 €	86 €
CAUTIONS		SALLE DE SPECTACLES	800 €	500 €	500 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	200 €	71 €	

CAUTIONS	SALLE DE SPECTACLES		SALLE POLYVALENTE 2		SALLE POLYVALENTE 1		SALLE REUNIONS 1423		VIDEO PROJ	
	SONORISATION		ECLAIRAGE		SCENIQUE		VASEILLE		VIDEO PROJECTEUR	
LOCATION	LEGERE	COMPLETE	LEGERE	COMPLETE	LEGERE	COMPLETE	LEGERE	COMPLETE	LEGERE	COMPLETE
LOCATION	30 €	60 €	60 €	60 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €
MATERIEL										
AWC REPAS OU APERITIF	SANS REPAS									
CAUTION MENAGE	300 €	150 €								

* Chiffre d'application du tarif partenaires : tarif applicable aux associations, particuliers ou entreprises qui s'engagent dans une action partenariale avec l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous et compatibles avec les champs de compétences de cette dernière. Tarif applicable dans le cadre d'une action d'accompagnement ou d'animation philanthropique.

La gratuité de la salle de spectacle et / ou de la salle de restaurant pourra être accordée à toute manifestation organisée à l'initiative de la commune de Brives-Charensac par la commune de Brives-Charensac ou par une autre commune.

Unacompte de 30% sera demandé au moment de la réservation et sera encaissé immédiatement. En cas d'annulation de la réservation moins de 2 mois avant la date de l'location, l'acompte pourra être remboursé, que ce soit en tout ou

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- PROCEDENT à la révision de la grille des tarifs de location des différentes salles de la Maison Pour Tous conformément aux propositions énumérées dans la délibération
- DECIDENT que les tarifs entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2026 et resteront applicables à défaut de délibération contraire.

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 15 / Acquisition d'une Licence 4

Nomenclature	3 Domaine et Patrimoine / 3-1 Acquisitions
Rapporteur	M G Delabre

M le Maire informe les membres du conseil municipal que Mme Pradines, propriétaire du Bar Du Pont cessera son activité au 31 12 2025.

Suite à l'arrêt de son activité, Mme Pradines ne souhaite pas céder son commerce et le local commercial sera transformé en local d'habitation.

Mme Pradines souhaite donc céder la licence 4 qui est attachée à sa personne et à son établissement.

M le Maire expose qu'il serait opportun que la ville acquière cette licence afin de maintenir l'attractivité du centre bourg voire de la zone de loisirs d'Audinet et de ne pas laisser cette licence quitter le territoire communal et précise que Mme Pradines a formulé une offre de cession au prix principal de 7000€.

M le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que conformément aux dispositions l'article L.2251-3 du Code général des collectivités territoriales, une commune peut, sous certaines réserves, acquérir une licence de débit de boissons

M le maire expose par ailleurs que selon la jurisprudence, une commune peut reprendre un débit de boissons si, en raison de circonstances particulières de temps et de lieu, un intérêt public local justifie son intervention (CE, 30 mai 1930, chambre syndicale du commerce en détail de Nevers, n° 06781). Cet intérêt public local peut résulter notamment de la carence de l'initiative privée. La décision du CE, « Ordre des avocats au barreau de Paris », 31 mai 2006, n°275531 », stipule que l'intérêt public local peut résulter « notamment », et donc pas uniquement, de la carence de l'initiative privée. Enfin, l'intérêt public local a pu être reconnu par le juge administratif comme découlant de l'intérêt d'une collectivité, par exemple de l'intérêt de son développement touristique : Cour Administrative d'Appel de Nancy, 14 juin 2007, n°06NC01474.

Dans ce cadre, M le Maire expose que l'acquisition de cette licence permettrait une meilleure attractivité touristique du camping et de la zone d'Audinet en permettant au gérant du restaurant camping d'exploiter cette licence.

M le Maire présente enfin les différentes modalités de gestion de la licence propriété de la commune :

a) Exploitation en régie directe la commune peut décider d'organiser et de gérer elle-même le débit de boissons. Il lui appartient alors de désigner un représentant responsable. Ce ne peut être ni le maire ni un conseiller municipal. L'obligation de formation incombe à l'exploitant effectif qui effectue alors l'activité d'exploitation du débit de boissons, non pour son propre compte, mais pour celui de la commune. Si l'exploitant est un agent de la commune, il ne s'agit alors pas d'une activité privée lucrative au sens de l'article L 123-1 du code général de la fonction publique.

b) Location. La commune peut également décider de louer cette licence à un tiers.

- Ce tiers peut être notamment une association. Les statuts de l'association doivent prévoir expressément que celle-ci peut effectuer des actes de commerce (l'article L 442-10 du code de commerce)

La licence est attachée à une personne et un local. Il n'est pas possible de mettre la licence communale à la disposition de plusieurs associations. De même, la mise à disposition d'une licence IV détenue par une commune au profit d'une association dans le cadre d'autorisations d'ouverture temporaires de débits de boissons est illégale.

- La commune peut déléguer la responsabilité de l'exploitation du débit de boissons à une personne, publique ou privée, en concluant avec elle un contrat administratif. Pour être qualifié d'administratif, le contrat doit être conclu soit pour l'exécution d'une mission de service public, soit pour la satisfaction de l'intérêt général

- La licence peut être louée dans le cadre d'un bail commercial, ce qui comporte un certain nombre de garanties pour le preneur, notamment un droit au renouvellement du bail et le versement en sa faveur d'indemnités d'éviction en cas de non-renouvellement du bail.

Considérant l'arrêt de l'activité de Mme Pradines

Considérant le manque d'offre de reprise de la licence

Considérant le risque de transfert de cette licence en dehors de la commune

Considérant le rôle de la ville consistant à maintenir l'attractivité de la commune

Considérant l'intérêt que revêt cette acquisition pour la ville en termes de vitalité économique et d'attractivité touristique

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVENT** l'acquisition de la licence 4 de Mme Pradines au prix de 7000€
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à cette vente.
- **DESIGNENT** maître Barre, Notaire au Puy-en-Velay, pour la rédaction de l'acte de cession /translation de la licence IV, régulariser tous les actes nécessaires à cet effet et procéder à leur formalisation
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir chez Maître Barre, Notaire au Puy-en-Velay

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	21

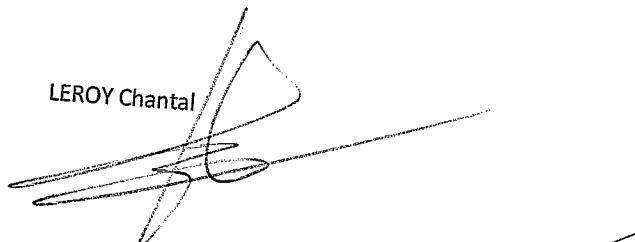
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLO Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe-

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 16 Modification du tableau des effectifs

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	JP Bringer

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois communaux permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services communaux.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

➤ CREENT, un poste d'Adjoint Technique, à Temps non Complet de 5 heures / semaine, à compter du 01/02/2026.

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

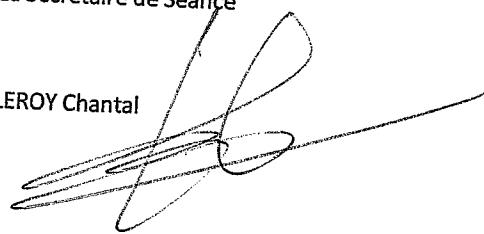
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLOU Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°17 / Autorisation de remboursement au réel de frais des agents

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	M Bruno OUILLOU

M le Maire expose que :

Vu les articles 14 et 15 du Décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu Arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Sachant que certaines missions ponctuelles et temporaires des agents de la Commune, (prévues et autorisées par un ordre de mission) nécessitent que ces agents payent eux-mêmes des frais de transport, hébergement ou restauration supérieurs aux montant des barèmes de remboursement autorisés (maximum restauration 30€);

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés AUTORSIENT:

- la Commune à rembourser à titre dérogatoire ces agents pour leurs frais de déplacements, hébergement et restauration au réel des frais avancés ;
- par émission d'un mandat de remboursement à l'article 6251 à l'appui duquel sera joint les factures concernées ainsi que l'ordre de mission.

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

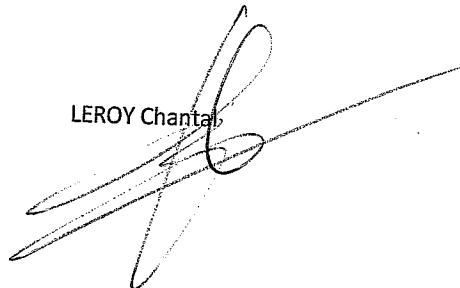
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 26

Jeudi 18 Décembre 2025

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°18- Convention pour contrat de cession de Certificats d'Energie

Nomenclature	1-3 Convention de mandat
Rapporteur	JP Bringer

Le Maire expose :

La ville de Brives Charensac a réhabilité en 2023, l'ancienne école de Corsac, pour en faire une maison de santé pluridisciplinaire accueillant une dizaine de professions libérales. Ouvert en 2025, ce bâtiment a été rénové de façon à répondre aux normes environnementales notamment au travers de travaux de rénovation énergétique importants (isolation par l'extérieur, isolation des combles, menuiseries extérieures, isolation dallage, ventilation, chauffage par pompe à chaleur et système de géothermie...). Ces travaux permettent par ailleurs de bénéficier de primes Certificats d'Energie et les estimations de gain énergétique calculées sont d'environ 4 672 516 kWh cumac.

L'organisme MACFEE fait une proposition de rachat de ces CEE moyennant une prime pour la commune de 28 035.10 €. Afin de contractualiser et bénéficier de cette prime, il y a lieu de conventionner avec cette structure

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVENT la dite convention
- VALIDENT le principe du montant de la prime calculée à 28 035.10 €
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier, dont une convention de contrat de cession de CEE

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°19 – Désignation d'un référent dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre

Nomenclature	5 Institutions et vie politique / 5-3-5 Désignation de représentant
Rapporteur	M le Maire

Dans le cadre de la prévention du risque de dissémination des arboviroses en métropole, la surveillance de l'aire d'implantation du moustique tigre mise en œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes est réalisée soit par la pose de pièges pondoirs, soit grâce aux signalements réalisés par les particuliers sur le site https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/. C'est l'EIRAD, opérateur de l'Agence, qui assure le suivi de ce dispositif de surveillance.

Une commune est considérée comme colonisée par le moustique tigre si au moins l'un des trois critères suivants est rempli :

- * des œufs sont observés sur 3 relevés successifs des pièges pondoirs ;
- * la prospection entomologique permet l'observation de larves et/ou d'adultes dans un rayon supérieur à 150 mètres autour d'un signalement ou d'un piège positif ;
- * la distance entre 2 pièges positifs ou 2 signalements positifs de particuliers est supérieure à 500 m.

La commune de Brives Charensac est désormais considérée comme colonisée, avec en pièce jointe une carte permettant de localiser les 3 détections enregistrées (1 détection par piège pondoir en 2024 et 2 détections par pièges pondoirs en 2025 distants de plus de 500m).

Ce moustique, outre le risque de contribuer au démarrage d'une épidémie d'arbovirose, est une espèce très fortement nuisante. Son implantation dans un quartier conduit en quelques années à faire vivre à ses habitants des nuisances très importantes, les empêchant notamment de profiter de leur extérieur (jardins, balcons et terrasses notamment).

Par courrier de l'Agence Régionale de la Santé recommande de mettre en place dès à présent une stratégie de sensibilisation des agents municipaux et de la population, à renouveler régulièrement tous les ans, pendant la période de développement de cette espèce de moustique (début du printemps à fin d'automne). En effet, l'objectif, pour tous, est d'acquérir de nouveaux gestes simples et de bon sens permettant de réduire au maximum la progression et la densité de ce moustique sur le territoire. En annexe, figurent les documents d'information sur les mesures de prévention pour limiter l'installation du moustique pour communication auprès de la population.

Une boîte à outils composée de ressources pour agir sur la commune, sensibiliser et impliquer la population (flyers, affiche, modèles types de pages internet ou d'articles) est mise à disposition sur le site <https://agirmoustique.fr>.

Enfin, l'Agence invite la commune à nommer au moins un référent sur la lutte contre le moustique tigre pour faciliter les échanges par la présence du moustique tigre ou le signalement en cas de dengue, chikungunya ou zyka sur la commune, pouvant nécessiter l'intervention de l'EIRAD (opérateur cde l'ARS).

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- PRENNENT note de la présence avérée du moustique tigre sur la commune
- PRENNENT acte des différents supports d'information
- ENGAGENT une campagne d'information auprès de la population
- NOMMENT un référent technique (Mickael Bouchet) et un référent élu (Marie Josée Allemand) sur ce dossier et de le porter à connaissance de l'ARS

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

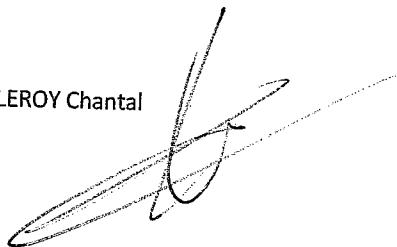


DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



GD - CL

2025/142

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°20 – Convention dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique

Nomenclature	1-4 Autres contrats
Rapporteur	JP Bringer

La ville de Brives Charensac s'est engagée en 2024 et 2025, dans une lutte contre le frelon asiatique avec notamment le financement d'interventions curatives sur la destruction de nids de frelons asiatiques. En effet, de nombreux nids ont été signalés en 2024 (sur domaine public et privé) que la commune a dû identifier, signaler, traiter. En pièce jointe, une annexe cible notamment de manière générale le cycle de vie de l'insecte.

Comme explicité et face à l'augmentation exponentielle de cet insecte qui provoque un déséquilibre environnemental et la mise en péril des activités agricoles autour du miel, la ville a décidé en 2025 de poursuivre son effort et de l'axer sur une lutte préventive par piégeage. Elle souhaite s'engager aux côtés des apiculteurs mais aussi accompagner le particulier dans cette lutte par le piégeage. La saison de ce piégeage est d'ailleurs préconisée au printemps entre février et mai, période où le frelon (la reine) sort de son « hibernation » pour fonder sa colonie et son nid.

En 2026, la ville souhaite investir dans la pose de pièges à frelons asiatiques, que les services municipaux positionneront de façon stratégique sur le domaine public mais surtout dans l'accompagnement financier et le conseil aux particuliers dans la stratégie de lutte et de piégeage de l'insecte.

Ainsi, la ville proposera, au choix du particulier ou bénéficiaire qui en fera la demande, 2 modèles de pièges à positionner sur leur propriété au coût différent, et aussi en fonction de la sensibilité de tout un chacun.

En pièce jointe, une fiche technique des pièges proposés que la commune proposera, et sur lequel la ville validera une participation financière au demandeur à hauteur de 50 %.
Une convention est nécessaire pour contractualiser ce partenariat qui figure en pièce jointe.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

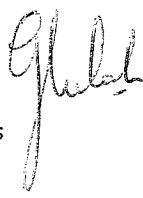
- APPROUVENT le principe d'un conventionnement entre la ville de Brives-Charensac et les demandeurs dans le cadre de la campagne de lutte contre la prolifération des frelons asiatiques,
- APPROUVENT le principe de participation financière des acteurs privés à l'investissement réalisé par la ville de Brives Charensac
- APPROUVENT le plan de lutte proposé par la commune et le lancement d'une campagne de communication
- APPROUVENT l'inscription au budget 2026, d'une ligne budgétaire dédiée à ce programme
- AUTORISENT M le Maire ou son représentant à signer tout acte en lien avec ce dossier

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

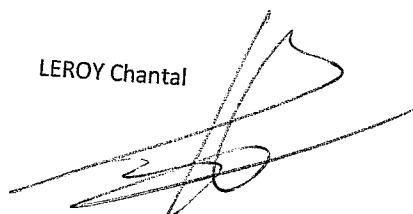
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 26

Jeudi 18 Décembre 2025

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre**, à **dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 21/ Demande de subvention au titre du LEADER pour les travaux d'amélioration de l'accueil des clientèles au sein du camping municipal d'Audinet

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

DESCRIPTIF DE LA FICHE PROJET.

La Commune de Brives-Charensac est située en bordure du fleuve Loire à l'Est du pôle urbain du Puy-en-Velay. C'est une commune touristique attractive, doté d'un camping municipal, en bordure de Loire, sur la Plaine d'Audinet.

A moins de 1 kilomètre du centre-ville équipé de nombreux commerces et de la zone d'activité et commerciale de Corsac, ce site offre aux touristes et campeurs toutes les commodités. Le camping municipal a été classé 3 étoiles avec la volonté de solliciter le label « Clé verte ». Idéalement situé pour l'utilisation de mode de déplacement doux avec le départ ou la présence de voie verte ou voie cyclable ainsi que la future construction de la voie dédiée au vélo permettant de rejoindre le Mont Gerbier des Joncs, cet équipement fait la part belle aux utilisateurs de vélos.

Le Camping d'Audinet est doté de plus de 140 emplacements généreux en taille, arborés et bien desservis avec un taux d'occupation annuel supérieur à 90%.

La commune de Brives-Charensac souhaite aujourd’hui moderniser et améliorer l’attractivité de cet équipement pour le confort des usagers et la qualité de service apportée.

Le projet consiste à développer et améliorer l’offre de services apportée aux résidents avec la proposition d’un service de restauration (snack, pizzas, café, bar...) et de mise à disposition de vivres de première nécessité (épicerie, dépôt de pain...) qui se concrétise par la venue d’un porteur de projet (commerce) animant un local municipal équipé situé sur le site. Il convient donc de renouveler le matériel de cuisine (four, lave-vaisselle, lave-verre, groupe froid pour la banque de vivres...) pour faciliter la reprise par un tiers qui offrira ainsi ces services de restauration, et de remplacer la pergola extérieure pour le service. L’objectif est également de mettre en accessibilité PMR cette zone de restauration afin de garantir un accès à tous de ce service. Il consiste aussi à :

- Réparer la barrière automatique du site, permettant de réguler et contrôler les flux
- Poursuivre la réimplantation de haies pour délimiter les emplacements et embellir le cadre de vie du site,
- Programmer des travaux de rénovation de sanitaires notamment avec une accessibilité accrue pour les PMR
- Améliorer la sécurité du site notamment avec l’implantation de hauts parleurs permettant de diffuser des informations ou des alertes sur ce site en zone inondable.

Ces différents aménagements visent à améliorer l’accueil des clientèles.

La création de ces nouveaux équipements ou aménagements permettra de répondre aux attentes des clientèles en proposant de nouvelles prestations capables de développer l’offre touristique de l’Agglomération du Puy-en-Velay.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
Aménagements paysagers			30 020.00 €
Serrurerie – Portail			1 761.00 €
Serrurerie - Clôture			10 010.90 €
Matériels professionnels de cuisine			3 451.54 €
Fourniture et pose d’une pergola			21 277.37 €
Bornes électriques et éclairage			89 373.66 €
Serrurerie barrière d'accès			2 900 €
Sonorisation			5 000 €
Sanitaires			6 500 €
TOTAL			170 294.47 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	30 000 €	Subvention sollicitée
Région Auv Rh Alpes	12 974.16 €	Subvention sollicitée	
Dpt Haute-Loire FIT	5 244.00 €	CP du 14/04/2025	
Participation SDE 43	40 218.15 €	Compétence EP déléguée	
TOTAL Aides Publiques	88 436.31 €	51.9 %	
Autofinancement	81 858.16 €	48.1 %	
TOTAL Financement	170 294.47 €	100 %	

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-APPROUVENT le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel

-SOLICITENT la participation financière auprès des différents financeurs et notamment auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER

-AUTORISENT M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au dossier

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 22 / Demande de subvention au titre des amendes de police

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

L'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré (article L2334-24 du CGCT). La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement. Aussi chaque année, le Département perçoit une enveloppe budgétaire redistribuée aux communes pour financer des projets de sécurisation de leur territoire.

Quels sont les aménagements éligibles :

Les aménagements et équipements améliorant la sécurité des usagers, l'accueil du public, l'accès aux réseaux, les liaisons entre réseaux et avec les autres modes de transport, à l'exception des acquisitions foncières et des travaux d'entretien, de maintenance et de renouvellement d'aménagement existant l'aménagement des points d'arrêt de cars scolaires, la sécurisation des abords des collèges et des écoles et l'installation d'un abribus les aménagements de voirie, les équipements destinés à une meilleure exploitation des réseaux les équipements assurant l'information des usagers, l'évaluation du trafic et le contrôle des titres de transport l'étude de plans de circulation la création de parking et de places de stationnement l'installation d'une signalisation verticale et horizontale (de police uniquement) et de

signaux lumineux respectant les recommandations techniques et les réglementations en vigueur, sauf la signalisation directionnelle et les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération les animations routières pour la sécurisation : mobilier urbain, plantations, aménagements paysagers, effacement du marquage axia, l'installation de radars pédagogiques... les aménagements des carrefours et de sécurité : plateau surélevé, écluse, garde-corps, rétrécissement de chaussée, neutralisation axiale, zones 30, îlots directionnels... la différenciation du trafic et des usages : mise en conformité des trottoirs, cheminements piétons... les traversées piétonnes : place traversante, protection renforcée du passage Le Conseil départemental est chargé de répartir le produit des amendes de police relatives à la sécurité routière dont la dotation est mise à disposition par le Préfet.

M le Maire expose aux membres du conseil municipal la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police et propose le plan de financement prévisionnel suivant :

- 1- Pour 2026, la ville de Brives Charensac souhaite présenter un projet au département en vue de capter une aide financière pour la sécurisation du carrefour rue de la gare et rue de la République En effet, ce carrefour est emprunté par les enfants et parents en mobilité douce pour aller au groupe scolaire de la république
- 2- Pour 2026, la ville de Brives Charensac souhaite présenter un projet au département en vue de l'aménagement d'une zone de stationnement (route du Monteil) qui permet de desservir un espace de rencontre à proximité d'un bâtiment scolaire structurant de la ville , en liaison directe avec les cheminements mode doux des bords de Loire, la voie verte et le chemin de Saint Jacques.
- 3- Pour 2026, la ville de Brives Charensac souhaite présenter un projet au département en vue de l'aménagement d'une zone de stationnement (plaine d'Audinet) qui permet de desservir un espace de rencontre sur la plaine de jeux de Brives Charensac, à proximité de commerces, en liaison directe avec les cheminements mode doux des bords de Loire,

Typologie des travaux	Budget estimé	Financements	
		Département	Commune
Travaux de sécurisation chemin de la Besse	10000 €		
Travaux de sécurisation et de signalétique rue de la Gare	15000 €		
Travaux de sécurisation et de signalétique carrefour Garay/avenue des Sports	20000 €		

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVENT le projet de travaux en lien avec la demande de participation financière.
- AUTORISENT M. le Maire ou son représentant à solliciter la subvention au titre des amendes de police et de signer tout acte afférent au dossier

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

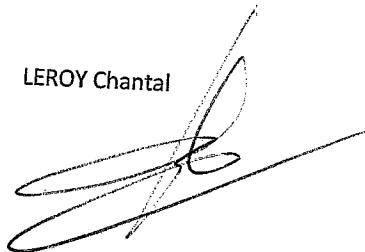
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire

DELABRE Gilles



LEROY Chantal



La Secrétaire de Séance

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N°23– Convention de gestion d'un ouvrage hydraulique dans un lotissement

Nomenclature	8-3-1 Aménagement, entretien de la voirie
Rapporteur	JP BRINGER

Le lotissement des « Bories » représenté par M. VACHERON a sollicité la ville dans le cadre d'un hydrant (poteau incendie) situé dans le lotissement et nécessitant une réparation importante suite accident et son déplacement.

Ce lotissement est entièrement privé, l'emplacement du poteau incendie concerné se situe sur un tronçon de voie privée sans issue donc considéré comme non structurant. La politique de la ville est de ne pas intervenir sur la voirie et les ouvrages privés si la voie n'est pas considérée comme structurante. Par ailleurs, la ville n'assure pas l'entretien de la voie dans ce lotissement mais uniquement l'entretien et l'amélioration de l'éclairage public via une convention historique. Par conséquent, tout travaux de réparation, déplacement sur ce poteau incendie reste sous la responsabilité du lotissement de même que son entretien régulier défini par un pesage quinquennal et une vérification annuelle par un organisme agréé.

Afin de clarifier ces éléments mais aussi dans un souci d'harmonisation, il est proposé l'établissement d'une convention de gestion sur ce genre d'équipement qui permettra de clarifier les types d'interventions et les champs d'application et/ou d'intervention des parties mais surtout de faciliter le suivi des services d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire ; puisque cet ouvrage doit être reporté sur la nomenclature et la liste des équipements disponible pour les SDIS en cas de besoin de puisage.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- VALIDENT le principe de convention annexé à la présente délibération
- AUTORISENT M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

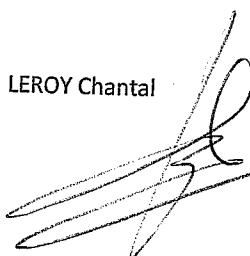
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLOU Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 24 Demande de subvention à la fédération Française de Football dans le cadre des travaux de requalification des équipements sportifs plaine Audinet suite aux dégâts occasionnés par la crue du 17/10/24

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-4 Autres contrats
Rapporteur	JP Bringer

La commune a subi de gros dégâts matériels suite à la crue du 17 octobre dernier. Alors que la commune commence à lister et estimer les coûts induits, l'ensemble des biens ne sont pas représentés de la même façon. En effet, les biens assurables (bâtiments) sont couverts par la compagnie d'assurance Groupama avec application d'un taux de vétusté et les biens non assurables (voie, espaces publics, revêtements, mobilier urbain....) devraient être couverts partiellement par la demande de subvention au titre de la DSN. La commune a été reconnue ville sinistrée et touchée par une catastrophe naturelle qui permettra d'obtenir un pourcentage d'aide financière non encore connu.

Malheureusement, d'autres équipements ne rentrant pas dans ces deux catégories ont été très fortement impactés par la crue soudaine.

Afin d'accompagner et soutenir la commune dans les remises en état des ouvrages et la cicatrisation des stigmates de la crue, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que les dégâts recensés susvisé sont éligible à un financement au titre de la Fédération Française de Football Amateur. La

commune envisage donc de faire une demande sur l'exercice 2025 pour des travaux portant notamment sur les réparations des équipements sportifs de la plaine Audinet.

La commune demande une aide financière sur la reprise, réfection des terrains de sports de la plaine Audinet fortement impactés dont aires de jeux, abords (clôtures et équipements sportifs), systèmes d'arrosage et réfection des aires de jeux

Le coût des travaux est d'environ 283 185 € HT. La Fédération sollicitée par courrier en mai 2025 a répondu avec un avis favorable pour une aide auprès de la commune avec le dépôt de 4 dossiers dans le cadre des aides FAFA de la FFF. Le montant des aides attribuées sont les suivantes :

- 1 : Main courante ou autre petit équipement : demande 5 000 €, aide accordée : 5 000 €
- 2 : Main courante ou autre petit équipement : demande 5 000 €, aide accordée : 5 000 €
- 3 : Main courante ou autre petit équipement : demande 10 560 €, aide accordée : 10 500 €
- 4 : Terrain : demande 84 955 €, aide accordée : 85 000 €

Soit un total d'aides de 105 500 €. Ces montants ont été validés par le Président du District. A noter que la dernière subvention (85 000€) est exceptionnelle et due d'une part à la solidarité des Districts de la ligue, mais aussi de la FFF.

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

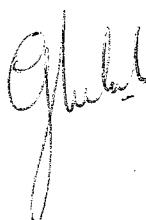
- PRENNENT acte de l'octroi des montants de ces aides
- INSCRIVENT le montant de cette aide aux titres des recettes 2025 sur l'opération de la crue
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention partenariale
- AUTORISENT M le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire

Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

Le Maire



DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



GD - CL

2025/148

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLOU Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 25 / Demande de financement dans le cadre du dispositif RESTORE pour la réparation rénovation dégâts occasionnés par la crue du 17 octobre 2024

Nomenclature	7 Subventions
Rapporteur	G Delabre

La commune a subi de gros dégâts matériels suite à la crue du 17 octobre dernier. Alors que la commune a commencé à engager les dépenses nécessaires pour réparer les dégâts, l'ensemble des biens ne sont pas représentés de la même façon. En effet, les biens assurables (bâtiments) sont couverts par la compagnie d'assurance Groupama avec application d'un taux de vétusté) et les biens non assurables (voirie, espaces publics, revêtements, mobilier urbain, équipements sportifs....) devraient être couverts tantôt par la DETR ou la DSN. La commune a été reconnu ville sinistrée et touchée par une catastrophe naturelle qui permettra d'obtenir un pourcentage d'aide financière qui commence à se dessiner.

Ainsi, il est constaté que :

- Les bâtiments sont couverts par l'assurance de la ville avec application d'un coefficient de vétusté (médiathèque, boulodrome, vestiaires de la plaine Audinet, camping, maison du Canoé, maison de l'Octroi, pizzeria, sanitaires)
- Les équipements de la plaine de jeu Audinet sont couverts en partie par une tranche de DETR et une aide de la FFF,
- Certains espaces publics sont couverts par la DESEC,
- D'autres sites ne sont pas pris en charge ou couverts

Afin d'accompagner et soutenir la commune dans les remises en état des ouvrages et la cicatrisation des stigmates de la crue, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que certains dégâts recensés susvisé pourraient être éligible à un financement dans le cadre du dispositif RESTORE de l'Union Européenne. La commune envisage donc de faire une demande sur ce dispositif sur l'exercice 2025 pour les travaux à considérer et à réaliser dans les 2 ans.

Les conditions à remplir sur ce dispositif sont :

- Reconnaissance état de catastrophe naturelle (arrêté)
- Engagement de la collectivité ou explications sur la prise en compte du risque et intentions d'améliorer la protection des ouvrages,
- Un montant minimum d'aides de 150 000 €
- Des photos avant et du sinistre

Dans le cadre des échanges avec les interlocuteurs sur ce dossier, les éléments pouvant être pris en compte sont :

- Les dégâts sur le patrimoine bâti (boulodrome, vestiaires, médiathèque, maison du Canoe, maison de l'Octroi, camping, piscine, sanitaires publiques....)
- Les équipements et terrains de sports (stades et abords)
- Les infrastructures type passerelle, ouvrages d'art.

L'évaluation du préjudice sur installations est estimée à 1 463 667 € HT de travaux

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- SOLICITENT une aide sur le dispositif RESTORE pour accompagner financièrement la ville sur les réparations des dégâts causés par la crue,
- APPROUVENT le plan de financement annexé à la présente délibération.
- AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	POUR

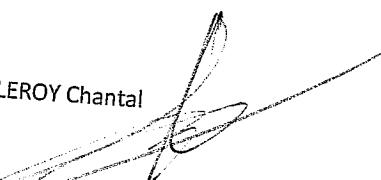
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLO Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BÉTHERY Philippe-

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 26 / Demande de financement au titre du Fonds d'Investissement pour le Tourisme dans le cadre de rénovation et renouvellement de locatifs au camping municipal

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

Le camping municipal dispose d'environ 50 emplacements (pour tentes, bungalows et mobil-home). Ce site préservé en bord de Loire offre une qualité de séjour inégalée avec la présence de la Loire, dans un cadre naturel, à proximité immédiate de départs de sentiers de randonnées ou de voies cyclables, à moins de 1km des commerces, à proximité d'une aire sportive équipée. Brives Charensac a engagé depuis quelques années une vraie opération pour améliorer son cadre de vie (requalification du centre bourg), sécuriser les usagers des modes doux et engager sa transition énergétique, notamment au travers de travaux de rénovation lourde de ces bâtiments ou encore de ces équipements.

Depuis 2 ans, la ville a choisi de valoriser et moderniser les installations du camping municipal au travers de travaux de clôture, de plantations, de remplacement de matériel, de modernisation du système d'éclairage et de bornes électriques. De plus, il est à rappeler que ces infrastructures ont aussi été dégradées par la crue d'octobre 2024. En 2026, la commune souhaite poursuivre les efforts sur cet équipement dont la fréquentation augmente, les touristes recherchant toujours plus de services de qualité, de zone de repos « au vert » avec la présence de nombreuses activités sur le bassin de vie mais aussi sur le Département valorisant son tourisme vert.

En 2026, la ville souhaite :

- Terminer les réparations induites par la crue avec la réhabilitation de 2 bungalows et en profiter pour adapter ce bâtiment à la demande touristique tout en le modernisant : ce projet passe par la requalification du bâti et le regroupement de 2 bungalows en un seul pouvant offrir jusqu'à 4 ou 6 couchages généreux, une salle d'eau adaptée, un espace cuisine et un travail d'isolation,
- Remplacer 3 mobiles-homes des années 80 par des modèles plus récents,
- Réparer la barrière automatique du site, permettant de réguler et contrôler les flux
- Poursuivre la réimplantation de haies pour délimiter les emplacements et embellir le cadre de vie du site,
- Programmer des travaux de rénovation de sanitaires
- Améliorer la sécurité du site notamment avec l'implantation de hauts parleurs permettant de diffuser des informations

Tenant compte de ce projet, la ville peut bénéficier d'une aide du Fonds d'Intervention Touristique du département pour l'accompagner financièrement dans ces investissements,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVENT les travaux proposés par la commune,
- INSCRIVENT ces dépenses au budget primitif de la ville pour 2026,
- VALIDENT le principe d'une sollicitation d'aide financière au Département au titre du FIT et la signature d'une convention
- AUTORISENT Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire

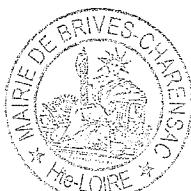
Conseil Municipal du 18-12-25

Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

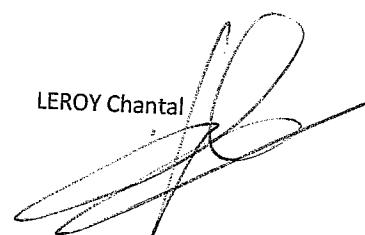
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 27 Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux d'amélioration et rénovation énergétique du boulodrome

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

Le boulodrome municipal est un ERP des années 80 qui a fait l'objet d'opérations d'agrandissement et de rénovation de toiture par le passé. Fortement impacté par la crue d'octobre 2024, la commune envisage de le rénover pour offrir aux utilisateurs, l'association « Boule Amicale » un bâtiment permettant la pratique de l'activité en hiver. Ces travaux portent notamment sur le volet énergétique puisque le classement énergétique est de type D avec des consommations en chauffage importante (abonnement gaz) et des inconforts de part l'architecture du bâtiment.

Les travaux consistent donc à reprendre et améliorer l'isolation intérieure, à remplacer toutes les menuiseries extérieures.

Dans le cadre des échanges avec notre interlocuteur privilégié sur ce dossier, le dispositif LEADER peut participer sur une aide à cet investissement

L'évaluation des travaux est estimée à 70 000 € HT de travaux

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL		Description	Montant HT
		Isolation	15 000 €
		Menuiseries extérieures	55 000 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL		TOTAL	70 000 €
		Financeur	Montant
		LEADER Haute-Loire	30 000 €
			Etat d'avancement
			Subvention sollicitée
		TOTAL Aides Publiques	30 000 €
		Autofinancement	40 000 €
		TOTAL Financement	70 000 €
			42.8 %
			57.2 %
			100 %

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVENT** le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
 - SOLLICITENT** la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER
 - AUTORISENT** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au dossier

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	CONTRE
	POUR

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre
Le Maire

DELABRE Gilles

Ghislain



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLOU Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 28 Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux de requalification des cheminements mode doux et espaces publics attenants suite aux dégâts occasionnés par la crue d'octobre 2024

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

La commune a subi de gros dégâts matériels suite à la crue du 17 octobre dernier. Alors que la commune a commencé à engager les dépenses nécessaires pour réparer les dégâts, l'ensemble des biens ne sont pas représentés de la même façon. En effet, les biens assurables (bâtiments) sont couverts par la compagnie d'assurance Groupama avec application d'un taux de vétusté et les biens non assurables (voirie, espaces publics, revêtements, mobilier urbain, équipements sportifs....) devraient être couverts tantôt par la DETR, la DSN ou le dispositif RESTORE. La commune a été reconnu ville sinistrée et touchée par une catastrophe naturelle qui permettra d'obtenir un pourcentage d'aide financière qui commence à se dessiner.

Ainsi, il est constaté que :

- Les bâtiments sont couverts par l'assurance de la ville avec application d'un coefficient de vétusté (médiathèque, boulodrome, vestiaires de la plaine Audinet, camping, maison du Canoé, maison de l'Octroi, pizzeria, sanitaires)

- Les équipements de la plaine de jeu Audinet sont couverts en partie par une tranche de DETR et une aide de la FFF,
- Certains espaces publics sont couverts par la DESEC,
- D'autres sites sont couverts par le dispositif RESTORE
- Certains par plusieurs dispositifs
- D'autres sites ne sont pas pris en charge ou couverts

Afin d'accompagner et soutenir la commune dans les remises en état des ouvrages et la cicatrisation des stigmates de la crue, M le Maire expose aux membres du conseil municipal que certains dégâts recensés susvisé pourraient être éligible à un financement dans le cadre du dispositif LEADER de l'Union Européenne. La commune envisage donc de faire une demande sur ce dispositif sur l'exercice 2026 pour les travaux à considérer et à réaliser dans les 36 mois.

Dans le cadre des échanges avec notre interlocuteur privilégié sur ce dossier, les éléments pouvant être pris en compte sont les cheminements et espaces publics adjacents de part et d'autre du lit de la Loire sur l'emprise du débordement rive gauche et rive droite depuis l'amont des bords de Loire côté Audinet jusqu'au giratoire d'accès à la RN 88 sur la rive droite, et des bords de Loire rive gauche depuis la passerelle Audinet jusqu'au pont de la Chartreuse.

L'évaluation du préjudice sur ces installations est estimée à 565 700 € HT de travaux

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description		Montant HT
	Aménagements paysagers et cheminements mode doux		
			565 700 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	TOTAL		565 700 €
	Financeur	Montant	
	LEADER Haute-Loire	40 000 €	Etat d'avancement
	DESEC	225 293 €	Subvention sollicitée
	DETR 2025	17 600 €	Subvention allouée
	TOTAL Aides Publiques	282 893 €	Subvention allouée
	Autofinancement	282 807 €	50 %
TOTAL Financement		565 700 €	50 %
			100 %

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVENT le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- VALIDENT le principe de lancer les travaux concernant la réparation et la requalification de cette zone suite à la crue du 17 octobre 2024,

-SOLlicitent la participation financière auprès des différents financeurs et notamment auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER

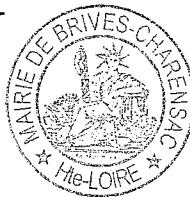
- AUTORISENT M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au dossier

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

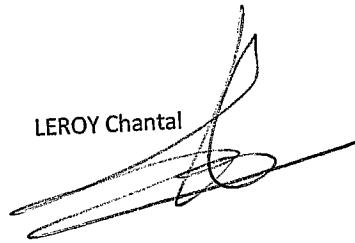
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL



Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLO Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David- Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul- VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe-

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 29 Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux d'amélioration et requalification des espaces publics autour du bâtiment du tennis de Brives Charensac

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

La commune envisage de valoriser la pratique sportive de tennis et notamment tonifier cette pratique et conforter les effectifs de l'association locale employant 2 salariés. De plus face à l'engouement d'une nouvelle discipline (le padel), la commune souhaite ainsi proposer une offre de pratique sportive en toutes saison. L'équipement actuel permettant la pratique du tennis en hiver est desservi par un espace public inadapté et non sécurisant pour le public

Le projet consiste à redéfinir les espaces publics autour du futur bâtiment notamment au travers d'aménagements paysagers avec travaux de terrassements et génie civil

Dans le cadre des échanges avec notre interlocuteur privilégié sur ce dossier, ce projet pourrait être pris en compte par le dispositif Leader

L'évaluation des travaux est estimée à 122 000 € HT, M le Maire propose le plan de financement suivant :

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

	MONTANT ESTIMATIF en € HT	FINANCEMENTS	
		Leader	COMMUNE
Aménagement des espaces publics dans le cadre de l'opération tennis	122 000	24.6%	75.4%
TOTAL	122 000	300 00	92 000

Au vu des éléments précités, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

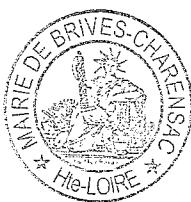
- APPROUVENT le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- SOLlicitent la participation financière auprès des différents financeurs et notamment auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER
- AUTORISENT M. le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent au dossier

Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	
ABSTENTIONS	0
CONTRE	0
POUR	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

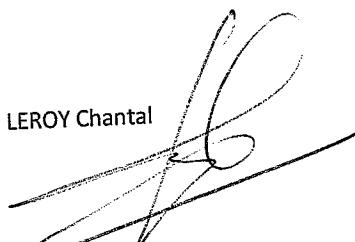
Le Maire

DELABRE Gilles



La Secrétaire de Séance

LEROY Chantal





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 18 Décembre 2025

Membres en exercice : 26

Date de convocation : 11-12-25

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix-huit décembre, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES-CHARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles DELABRE, Maire.

Etaient présents : DELABRE Gilles - BRINGER Jean-Paul - BELIN Véronique - BRUN William - OUILLON Bruno - PALHIER Joëlle - HUGON Philippe - BOISSERIE Nadine - PORTAL Christian - LAIGRE Sandrine - JAVON Serge - PERBET Michel - LEROY Chantal - FREJAVILLE David - Fabien LYOTARD

Etaient représentés : ALLEMAND Marie José par DELABRE Gilles - EXBRAYAT Pierrette par BELIN Véronique - CELLIER Hélène par PALHIER Joëlle - GIRARD MONEYRON Sandrine par BRINGER Jean-Paul - VACHERON Bernadette par PERBET Michel.

Etaient excusés : - CUBIZOLLES Vanessa - AMIAUX Dominique - DESESTRES Bernadette - VARRAUD Rémi - VEDRUNE Aurélie - BETHERY Philippe -

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil Municipal, formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président Gilles DELABRE, Maire, déclare la séance ouverte.

N° 30 / Demande de financement au Département dans le cadre du FIT pour la rénovation et le remplacement d'aires de jeux sur le secteur de la Chartreuse le long de la voie mode doux accès voie verte/Saint Jacques

Nomenclature	1 – Commande Publique / 1-1 Marchés publics
Rapporteur	JP Bringer

La commune a subi de gros dégâts matériels suite à la crue du 17 octobre dernier. Alors que la commune a commencé à engager les dépenses nécessaires pour réparer les dégâts, l'ensemble des biens ne sont pas représentés de la même façon vis-à-vis des prises en charge. En effet, les biens assurables (bâtiments) sont couverts par la compagnie d'assurance Groupama avec application d'un taux de vétusté et les biens non assurables (voie, espaces publics, revêtements, mobilier urbain, équipements sportifs...) devraient être couverts tantôt par la DETR, la DSN ou le dispositif RESTORE. La commune a été reconnu ville sinistrée et touchée par une catastrophe naturelle qui permettra d'obtenir un pourcentage d'aide financière qui commence à se dessiner.

La ville envisage notamment de réparer et requalifier les espaces publics sur les abords de la chartreuse qui ont été durement touchés avec notamment les cheminements mode doux qui permettent de relier le centre de Brives Charensac et la voie verte à la rive droite et le chemin de Saint Jacques de Compostelle. Il y a là aussi une liaison douce avec les communes de Saint Germain Laprade et le Monteil.

Ce site accueillait aussi une aire de jeux qui permettait aux touristes, cyclistes... de faire une halte avec leurs enfants.

Le projet travaux consiste à reprendre ces cheminements et cette équipement dédiés au tourisme ou tout du moins en lien.

L'évaluation du préjudice sur ces installations est estimée à 115 000 € HT de travaux

Tenant compte de ce projet, la ville souhaite solliciter une aide du Fonds d'Intervention Touristique du département pour l'accompagner financièrement dans ces investissements,

Après avis favorable de la commission préparatoire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVENT les travaux proposés par la commune,
- INSCRIVENT ces dépenses au budget primitif de la ville pour 2026,
- VALIDENT le principe d'une sollicitation d'aide financière au Département au titre du FIT et la signature d'une convention
- AUTORISENT Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à cette affaire

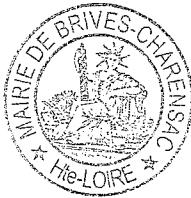
Conseil Municipal du 18-12-25	
Nombre de Conseillers présents	16
Nombre de Conseillers représentés	5
Nombre de suffrages exprimés	21
VOTE	ABSTENTIONS
	0
	CONTRE
	0
	POUR
	21

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre.

La Secrétaire de Séance

Le Maire

DELABRE Gilles

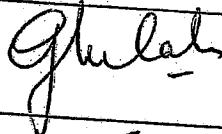
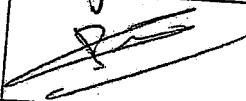
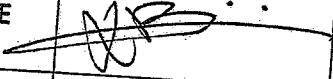
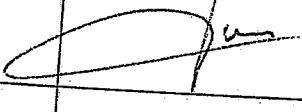
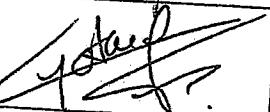


LEROY Chantal

Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 18-12-25

Signature des membres présents

Gilles DELABRE		Marie-José ALLEMAND	
Jean-Paul BRINGER		Véronique BELIN	
William BRUN		Pierrette EXBRAYAT	
Bruno OUILLON		Joëlle PALHIER	
Hélène CELIER		Philippe HUGON	
Nadine BOISSERIE		Christian PORTAL	
Sandrine LAIGRE		Serge JAVON	
Sandrine GIRARD-MONEYRON		Michel PERBET	
Vanessa CUBIZOLLES		Dominique AMIAUX	
Bernadette DESESTRES		Rémi VARRAUD	
Chantal LEROY		Aurélie VEDRUNE	
Philippe BETHERY		Bernadette VACHERON	
David FREJAVILLE		Fabien LYOTARD	

Conseil Municipal de Brives-Charensac

Séance du 18-12-2025

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 26 novembre 2025
3. Budget Commune 2025 : autorisation d'engager et mandater le quart des crédits
4. Subvention d'équilibre 2025 Budget Régie autonome
5. Subvention d'équilibre 2026 Budget Régie autonome
6. Remboursement des frais 2025 du budget MPT au budget Commune
7. Admission en non-valeur de créance irrécouvrable
8. Régie de recettes Médiathèque : Compte DFT
9. Régie d'avances Commune : Compte DFT
10. Régie de recettes Location de salles : Compte DFT
11. Convention fêtes et animations
12. Protection Sociale Complémentaire des agents de la ville/ adhésion à la convention de participation du CDG 43
13. Acquisition de la parcelle AH 612 rue du Ruisseau
14. Tarifs 2025 location de salles MPT
15. Acquisition d'une licence IV
16. Modification du tableau des effectifs
17. Autorisation remboursement frais agents au réel
18. Signature d'une convention avec l'organisme MACFEE pour l'obtention de primes CEE sur l'opération maison de santé
19. Désignation d'un référent de la lutte contre le moustique tigre
20. Signature d'une convention dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique
21. Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux d'amélioration du camping suite à la crue du 17 octobre 2024
22. Demande de subvention au titre des amendes de police
23. Signature d'une convention avec un lotissement / borne incendie
24. Conventionnement avec la Fédération Française de Football dans le cadre des travaux de réfection des équipements sportifs Plaine Audinet suite à la crue du 17 octobre 2024
25. Demande de financement au titre du dispositif RESTORE dans le cadre des travaux de réparation des dégâts occasionnés par la crue du 17 octobre 2024
26. Demande de financement au Département dans le cadre du FIT pour la rénovation et le remplacement de locatifs
27. Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux d'amélioration et rénovation énergétique du boulodrome
28. Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux de requalification des cheminements mode doux et espaces publics attenants suite aux dégâts occasionnés par la crue d'octobre 2024
29. Demande de financement au titre du LEADER sur les travaux d'amélioration et requalification des espaces publics autour du bâtiment du tennis de Brives Charensac
30. Demande de financement au Département dans le cadre du FIT pour la rénovation et le remplacement d'aires de jeux sur le secteur de la Chartreuse le long de la voie mode doux accès voie verte/Saint Jacques

